



## **Société ontarienne de financement de la croissance Plan d'activités 2022-2025**

Autorisation :  
Original approuvé par :  
« Vic Fedeli »

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

L'honorable Vic Fedeli  
Ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

## **Table des matières**

1.0	Résumé analytique.....	3
2.0	Points saillants des résultats de l'exercice 2021-2022 à ce jour .....	5
3.0	Mandat et loi applicable.....	13
4.0	Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures .....	14
5.0	Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée .	18
6.0	Orientations stratégiques pour 2022-25.....	21
7.0	Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme.....	25
8.0	Ressources humaines .....	26
9.0	Plan de communication .....	27
10.0	Aperçu des résultats de 2021-2022 .....	28
	Annexe A : Information financière .....	33
	Annexe B : Gouvernance de l'organisme .....	37
	Annexe C : Organigramme.....	39

## 1.0 Résumé analytique

Le plan d'activités annuel de la Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC ») décrit son orientation stratégique et ses activités pour les trois prochains exercices.

Le Conseil de gestion du gouvernement (« CGG ») catégorise la SOFC comme un « organisme dirigé par un conseil ». Les organismes dirigés par un conseil peuvent exploiter une entreprise et mener des activités pour soutenir leurs mandats. De tels organismes doivent également présenter leur plan d'activités annuel à leur ministre au plus tard un mois avant le début de l'exercice de l'organisme provincial (le 1<sup>er</sup> mars pour la SOFC) aux fins d'approbation. Cela signifie que les résultats inclus dans ce plan d'activités ne couvrent pas la totalité de l'exercice 2021-2022<sup>1</sup> et s'arrêtent plutôt à la date de soumission.

La SOFC a été créée à titre d'organisme de la Couronne le 1<sup>er</sup> février 2009 aux termes de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et elle relève du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »). Le mandat de la SOFC concorde étroitement avec les efforts déployés par la province en matière de croissance économique et d'augmentation de l'emploi en Ontario. Plus particulièrement, la SOFC :

- fait des investissements et gère sa participation dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques;
- fournit des conseils à la province sur les questions de capital-risque;
- soutient la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et la mise en œuvre des politiques de capital-risque de la province.

La SOFC s'est engagée à consacrer 378 millions de dollars aux gestionnaires de fonds et aux entreprises en démarrage situées en Ontario ou axées sur l'Ontario, en hausse par rapport aux 340 millions de l'année précédente. Les initiatives de capital-risque de la SOFC, combinées au capital de tiers, ont collectivement mis à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises du Canada un montant de plus de 4,5 milliards de dollars. Grâce aux investissements de la SOFC, les entreprises ontariennes financées par capital-risque emploient actuellement plus de 9 800 personnes et ont cumulé environ 10 milliards de dollars en revenus et 2,4 milliards de dollars en dépenses pour la recherche et le développement<sup>2</sup>.

Lorsqu'on les compare aux programmes de développement économique traditionnels (p. ex., les subventions, les prêts et les crédits d'impôt), les

---

<sup>1</sup> L'exercice 2021-2022 de la SOFC va du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

<sup>2</sup> Les revenus et les dépenses en recherche et développement sont déclarés en date du 31 décembre 2020 et ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création. Étant donné que les gestionnaires de fonds individuels peuvent coinvestir dans un consortium, les chiffres cumulés peuvent surévaluer ces mesures en raison du double comptage potentiel.

placements de la SOFC dans les fonds de capital-risque se sont révélés des outils efficaces pour créer la prochaine génération d'emplois de haute qualité et bien rémunérés en Ontario, à peu de frais ou sans frais pour le gouvernement. Les initiatives de capital-risque de la SOFC sont conçues pour générer en fin de compte des rendements positifs nets pour la province et profiter de la totalité des avantages économiques de ces placements (p. ex., emplois, recettes fiscales, etc.).

L'accès au capital-risque est essentiel à la réussite des petites entreprises de l'Ontario, étant donné qu'il joue un rôle clé dans la croissance de leurs activités jusqu'à ce qu'elles puissent profiter de sources de financement supplémentaires, comme les prêts et d'autres titres d'emprunt. La SOFC apporte également son soutien aux entreprises technologiques de l'Ontario en contribuant à la formation des gestionnaires de fonds et des professionnels en placements situés en Ontario. Cette initiative permet de veiller à ce que l'on dispose de talents locaux en mesure de cerner les entrepreneurs et les technologies de calibre mondial, avec l'expérience nécessaire pour aider ces entreprises à accroître leurs activités afin qu'elles deviennent rentables.

Une infrastructure de capital-risque et un climat de placements solides sont nécessaires pour mettre sur pied des entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale et les inciter à rester en Ontario, plutôt que de « semer » des entreprises qui doivent ensuite déménager (p. ex., aux États-Unis) pour bénéficier de bassins de capitaux et de marchés mondiaux plus importants et plus accessibles. Les entreprises ontariennes à fort potentiel nécessitent un accès à des capitaux à toutes les étapes de croissance et des gestionnaires de fonds de premier plan en mesure de fournir leur expertise en ce qui a trait au développement et à la rentabilisation des technologies.

Le développement d'une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario aidera à son tour à renforcer l'économie ontarienne et créera des possibilités d'emploi dans les secteurs économiques clés de la province. Pour ce faire, la SOFC fournit aux entrepreneurs technologiques de premier plan de l'Ontario les capitaux qui ne leur seraient pas accessibles autrement, afin qu'ils puissent mettre sur le marché de nouvelles découvertes, et aussi pour les aider à atteindre la taille nécessaire pour réaliser leur plein potentiel économique.

Grâce à une diversification du portefeuille dans un bon nombre de fonds et de sociétés pour atténuer les risques financiers, la SOFC fournit un moyen axé sur le marché pour appuyer le développement des petites entreprises et mieux saisir les avantages économiques connexes à long terme, y compris la création d'emplois de haute qualité et bien rémunérés pour la population de l'Ontario.

Au cours des trois prochaines années, la SOFC continuera de remplir son mandat dans le cadre du fonds Capital-risque Ontario I, tout en faisant appel au ministère et au gouvernement concernant un suivi éventuel de cette initiative,

afin que la SOFC puisse continuer à fournir l'accès aux capitaux dont les entreprises technologiques à fort potentiel situées en Ontario ont grandement besoin.

## **2.0 Points saillants des résultats de l'exercice 2021-2022 à ce jour**

Les orientations stratégiques de l'année dernière étaient harmonisées avec la lettre de mandat de l'organisme précédent et portaient sur les points suivants :

- gérer le portefeuille d'investissements de la SOFC et ses activités d'exploitation générales de manière prudente et rentable, en mettant des plans en place pour une éventuelle transition vers l'utilisation de recettes autogénérées pour couvrir les futures activités de l'organisme;
- soutenir la création d'un écosystème de capital-risque en Ontario et investir stratégiquement dans les fonds de capital-risque de manière à mettre en œuvre les politiques de la province en matière de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de la SOFC pour la province;
- collaborer avec le ministère pour parachever les révisions du cadre d'investissement et commencer l'évaluation des occasions d'investissement en capital-risque qui sont conformes aux priorités actuelles du gouvernement, notamment la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario.

À l'appui des orientations stratégiques, les activités de l'entreprise ont été regroupées en deux catégories : 1) les activités d'exploitation de la SOFC et 2) le portefeuille d'investissements de la SOFC.

### **Activités d'exploitation de la SOFC :**

L'organisme atteint une grande partie des cibles de 2021-2022 liées aux objectifs établis pour les activités d'exploitation de la SOFC. Ces objectifs comprenaient les suivants :

- veiller à la gestion efficiente et efficace des activités d'exploitation de la SOFC, y compris sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe et le reste du portefeuille d'investissements du FODTE;
- assurer la poursuite des services commerciaux.

La section 10 présente un aperçu des résultats relatifs aux objectifs particuliers liés aux activités d'exploitation de la SOFC.

## **Portefeuille d'investissements de la SOFC**

La SOFC atteint une grande partie des cibles de 2021-2022 liées aux objectifs établis pour le portefeuille d'investissements de la SOFC. Ces objectifs comprenaient les suivants :

- veiller à ce que le portefeuille d'investissements soit suffisamment diversifié pour atténuer les risques financiers tout en soutenant les politiques de capital-risque de la province;
- maintenir un multiple des capitaux net positif dans l'ensemble du portefeuille d'investissements de la SOFC;
- faire le suivi trimestriel des activités du portefeuille et produire des rapports annuels sur les indicateurs de rendement clés;
  - répondre à tous les appels de capitaux des fonds gérés à l'externe dans les délais requis;
  - établir des relations et des réseaux clés (avec les gestionnaires de fonds de capital-risque, les entreprises technologiques, les investisseurs institutionnels, les associations de capital-risque, les associations d'investisseurs providentiels et les organismes axés sur l'innovation) permettant de recueillir des renseignements sur le marché afin de cerner les possibilités d'investissement et de déterminer les politiques publiques en matière de capital-risque.

La section 10 présente un aperçu des résultats relatifs aux objectifs particuliers liés au portefeuille d'investissements de la SOFC.

On trouvera ci-dessous un résumé des résultats du portefeuille d'investissements de la SOFC à ce jour et des activités de soutien de la création de l'écosystème de capital-risque.

## **Résumé des résultats du portefeuille d'investissements de la SOFC<sup>3</sup>**

### **Résultats du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (« FODTE ») :**

- Placements :
  - Engagements totalisant environ 105 millions de dollars envers 27 entreprises ontariennes
- Effet de levier sur les placements :
  - Capitaux de tiers d'environ 3,5 \$ pour chaque 1 \$ investi par le FODTE

### **À ce jour, les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FODTE enregistrent collectivement :**

- 1 milliard de dollars de revenus;
- 445 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent plus de 600 employés.

### **Résultats du Fonds ontarien de capital-risque (« FOCR ») :**

- Le FOCR est entièrement engagé comme suit :
  - 9 engagements envers des fonds situés en Ontario et axés sur l'Ontario;
  - 7 copacements directs dans des entreprises situées en Ontario.
- L'effet de levier du FOCR a été de 5 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds.
- Ensemble, les capitaux engagés par le FOCR et des tiers ont généré plus de 1 milliard de dollars pour des fonds et des sociétés situés en Ontario et axés sur l'Ontario.

### **Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le FOCR actives au Canada enregistrent collectivement :**

- 4,75 milliards de dollars de revenus;
- 931 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent plus de 2 500 employés.

<sup>3</sup> Les revenus et les dépenses en recherche et développement sont déclarés en date du 31 décembre 2020 et ont été regroupés dans le portefeuille de la SOFC depuis sa création.

Résultats du Northleaf Venture Capital Fund (« NVCF ») :

- Le NVCF est entièrement engagé comme suit :
  - 15 engagements;
  - 12 coplacements directs dans des entreprises canadiennes.
- L'effet de levier du NVCF a été de 7,5 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds.
- Ensemble, les capitaux engagés par le NVCF et des tiers ont généré plus de 2 milliards de dollars pour des fonds et sociétés actives au Canada et en Ontario.

Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le NVCF actives au Canada enregistrent collectivement :

- 5,5 milliards de dollars de revenus;
- 1,4 milliard de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent plus de 8 000 employés.

Résultats du fonds Démarrage et expansion I :

- Le fonds Démarrage et expansion I est entièrement engagé et a effectué :
  - 28 coinvestissements directs comprenant 16 entreprises ontariennes totalisant environ 40 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Démarrage et expansion I a été de 6,2 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Démarrage et expansion, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 290 millions de dollars pour des entreprises ontariennes.

Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Démarrage et expansion I actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 213 millions de dollars de revenus;
- 68 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent plus de 600 employés.

Résultats du fonds Yaletown Innovation Growth I (« Yaletown I ») :

- Le fonds Yaletown I est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
  - 3 coinvestissements directs dans des entreprises ontariennes totalisant environ 22 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Yaletown I a été de 2,8 millions de dollars en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Yaletown I, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 84 millions de dollars pour des entreprises ontariennes.

Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Yaletown I actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 29 millions de dollars de revenus;
- 32 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent plus de 150 employés.

Résultats du fonds Lumira Ventures III LP (« Lumira III ») :

- Lumira III s'engage pleinement avec les réserves qu'elle détient à des fins de financement de suivi et a effectué :
  - 5 coinvestissements directs dans des entreprises ontariennes totalisant environ 22,7 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Lumira III a été de 17 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Lumira III, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 425 millions de dollars pour des entreprises ontariennes.

Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Lumira III actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 175 millions de dollars de revenus;
- 23 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent environ 150 employés.

Résultats du fonds Genesys Ventures III LP (« Genesys III ») :

- Le fonds Genesys III est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
  - 6 coinvestissements directs dans des entreprises ontariennes totalisant environ 34 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Genesys III a été de 21 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Genesys III, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 780 millions de dollars pour des entreprises ontariennes.

Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Genesys III actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 32 millions de dollars de revenus;
- 107 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent plus de 200 employés.

Résultats du fonds Amplitude Ventures I LP (« Amplitude I ») :

- Le fonds Amplitude I est actuellement dans sa période de placement active et a effectué :
  - 3 coinvestissements directs dans des entreprises ontariennes totalisant environ 25 millions de dollars.
- L'effet de levier du fonds Amplitude I a été de 15,2 \$ en capitaux de tiers pour chaque 1 \$ investi par le fonds dans des entreprises ontariennes.
- Les capitaux engagés par le fonds Amplitude I, ajoutés aux capitaux de tiers, ont généré collectivement environ 417 millions de dollars pour des entreprises ontariennes.

Les entreprises financées par capital-risque comprises dans le fonds Amplitude I actives en Ontario enregistrent collectivement :

- 6,3 millions de dollars de revenus;
- 7,3 millions de dollars de dépenses en recherche et développement;
- comptent plus de 50 employés.

Les investissements récents de la SOFC, qui comprennent les fonds Yaletown Innovation Growth II, Lumira Ventures IV et Whitecap Venture Partners V, se poursuivent activement, mais n'ont pas assez d'activité à ce moment-ci pour regrouper les résultats et préserver la confidentialité. Ces résultats devraient être inclus dans le prochain cycle de production de rapports.

### **Résumé des résultats relatifs aux activités soutenant la création de l'écosystème de capital-risque de l'Ontario**

L'un des principaux objets de la SOFC énoncés dans sa loi habilitante et l'une de ses orientations stratégiques de l'an dernier étaient de soutenir la création de l'écosystème de capital-risque de l'Ontario, ainsi que la mise en œuvre des politiques de la province à l'égard de ce capital-risque. Les activités visant à appuyer ces efforts consistent à établir des relations et des réseaux clés afin de recueillir des renseignements sur le marché concernant les investissements potentiels et les politiques publiques en matière de capital-risque.

En raison de la pandémie, un certain nombre d'événements ont été annulés et des conférences virtuelles ont eu lieu tout au long de l'exercice 2021-2022. La SOFC a discuté de façon proactive avec des gestionnaires de fonds de capital-risque, des investisseurs, des leaders d'opinion du secteur des technologies et des experts en la matière afin de recueillir des renseignements essentiels sur le marché qui permettront de façonner les politiques publiques en matière de capital-risque dans les prochaines années. La SOFC a également continué de fournir des conseils au ministère et à la province sur les questions de capital-risque, au besoin.

Durant le reste de l'exercice, la SOFC joue un rôle actif dans le cadre d'événements sectoriels, comme des allocutions à la Canadian Innovation Exchange (CIX) et au Mississauga Entrepreneurship and Innovation Program. La SOFC prévoit de participer à environ 25 événements sur le capital-risque au cours du présent exercice.

De tels événements sont essentiels à l'établissement et au maintien de relations solides avec d'autres investisseurs, des leaders d'opinion et des experts en la matière qui interagissent avec le secteur et les entreprises à diverses étapes de leur cycle de vie. Plus ces relations sont solides, plus la SOFC peut accéder efficacement aux renseignements sur le marché concernant les fonds actuellement mobilisés ou devant l'être, ainsi qu'à des renseignements pour cerner les possibles lacunes relatives aux stades ou au secteur auxquelles font face les entreprises technologiques de l'Ontario. Grâce à son expérience en matière d'investissements directs dans des entreprises et des investissements réalisés dans des fonds de capital-risque, la SOFC partage ses commentaires, ses points de vue et ses observations au moyen d'une démarche proactive auprès des gestionnaires de fonds de capital-risque ainsi que des entreprises ontariennes nouvelles et établies. Cette démarche comprend des séances

« Demandez à l'investisseur » lors de conférences sectorielles et des réponses à des questions envoyées directement à la SOFC ou par l'intermédiaire du ministère. En fournissant de la rétroaction dans des domaines comme la levée de fonds, les hypothèses d'investissement et d'autres questions pertinentes, la SOFC peut aider les gestionnaires de fonds à mieux définir et faire progresser leur proposition de valeur. La SOFC prévoit de poursuivre son engagement stratégique avec les intervenants au cours des trois prochaines années.

### 3.0 Mandat et loi applicable

La Société ontarienne de financement de la croissance (« SOFC » ou la « Société ») a été créée aux termes de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi ») et a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- (a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC, et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- (b) acquérir les autres placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements, et s'en occuper, notamment les gérer;
- (c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements;
- (d) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa a), b) ou c).

La Loi prévoit que le ministre peut communiquer des politiques ou donner des directives par écrit à la SOFC sur des questions se rattachant à l'exercice de ses pouvoirs ou fonctions, et que le conseil d'administration de la SOFC (le « conseil d'administration ») doit veiller à ce que ces politiques et directives soient mises en application rapidement.

Le Règlement de l'Ontario 278/09 pris en application de la Loi (le « Règlement ») prescrit des fonctions additionnelles relativement aux placements, qui autorisent la SOFC à faire :

1. des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
  - i. soit des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées; ou
  - ii. soit d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
2. des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
  - i. soit des sociétés fermées<sup>4</sup>, ou
  - ii. soit des sociétés ouvertes<sup>5</sup>, si la Société,
    - A. soit a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées, ou

<sup>4</sup> Dans le règlement, « société fermée » s'entend d'une société qui n'est pas une société ouverte;

<sup>5</sup> Dans le règlement, « société ouverte » s'entend d'une société qui fait inscrire ses valeurs mobilières à la cote d'une Bourse.

- B. soit a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
3. des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

En vertu du Règlement, la SOFC peut également réaliser d'autres activités afin de développer davantage l'écosystème de capital-risque ontarien comme suit :

- (a) mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer;
- (b) recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque;
- (c) fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque;
- (d) entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions ci-dessus.

La Loi, ainsi que les règlements administratifs de la SOFC et le protocole d'entente (PE) conclu entre le ministre et le président du conseil d'administration décrivent en termes généraux l'exploitation et la gestion de la Société.

La SOFC doit présenter son rapport annuel au ministre dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice. Le rapport annuel est déposé à l'Assemblée législative. Les états financiers sont consolidés avec les comptes publics de l'Ontario.

## **4.0 Aperçu des activités et initiatives actuelles et futures**

### **4.1 Initiatives actuelles**

La SOFC est responsable de la gestion du portefeuille d'investissements du FODTE et de sa participation dans des sociétés en commandite de fonds gérés à l'externe.

**(a) Fonds ontarien de développement des technologies émergentes  
(« FODTE »)**

Gestionnaire du fonds :	Société ontarienne de financement de la croissance
Année décisive :	2009
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Placement direct dans des entreprises
Domaine d'investissement :	Technologies propres, sciences de la vie et technologies de la santé de pointe, médias numériques et secteurs des technologies de l'information et des communications
Engagement de placement de la SOFC :	105 millions de dollars

**(b) Fonds ontarien de capital-risque SC (« FOCR »)**

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2008
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds <sup>6</sup>
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	205 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	90 millions de dollars

**(c) Northleaf Venture Catalyst Fund LP (« NVCF »)**

Gestionnaire du fonds :	Northleaf Capital Partners Ltd.
Année décisive :	2014
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Fonds de fonds <sup>7</sup>
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	300 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	50 millions de dollars

<sup>6</sup> Le FOCR investit principalement dans des fonds de capital-risque et fait des coplacements directs discrétionnaires dans des sociétés ontariennes.

<sup>7</sup> Le NVCF investit principalement dans d'autres fonds de capital-risque et fait des coplacements directs discrétionnaires dans des sociétés en Ontario et au Canada.

**(d) Fonds Démarrage et expansion I**

Gestionnaire du fonds :	ScaleUP Venture Partners, Inc
Année décisive :	2016
Situation actuelle :	Entièrement engagé
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC
Taille totale du fonds :	106 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC : <sup>8</sup>	25 millions de dollars

**(e) Yaletown Innovation Growth I LP (« Yaletown I »)**

Gestionnaire du fonds :	Yaletown Partners Inc.
Année décisive :	2017
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC/Technologies propres
Taille totale du fonds :	128 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	20 millions de dollars

**(f) Lumira Ventures III LP (« Lumira III »)**

Gestionnaire du fonds :	Lumira Capital Investment Management Inc.
Année décisive :	2017
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	179 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	23 millions de dollars

**(g) Fonds Genesys Ventures III LP (« Genesys III »)**

Gestionnaire du fonds :	Genesys Capital Management (Fund III) Inc.
Année décisive :	2016
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	107 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	17 millions de dollars

<sup>8</sup> Conformément aux consignes du ministère de janvier 2017.

**(h) Amplitude Ventures I LP (« Amplitude I »)**

Gestionnaire du fonds :	Amplitude Venture
Année décisive :	2019
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	Plus de 200 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	10 millions de dollars;

**(i) Yaletown Innovation Growth II LP (« Yaletown II »)**

Gestionnaire du fonds :	Yaletown Partners Inc.
Année décisive :	2021
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	TIC/Technologies propres
Taille totale du fonds :	130 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	13 millions de dollars

**(j) Lumira Ventures IV LP (« Lumira IV »)**

Gestionnaire du fonds :	Lumira Capital Investment Management Inc.
Année décisive :	2021
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Sciences de la vie
Taille totale du fonds :	220 millions de dollars US
Engagement de placement de la SOFC :	15 millions de dollars US

**(k) Whitecap Venture Partners V LP (« Whitecap V »)**

Gestionnaire du fonds :	Whitecap Management V Inc
Année décisive :	2021
Situation actuelle :	Période de placement actif
Structure du fonds :	Placements directs dans des sociétés
Domaine d'investissement :	Généraliste
Taille totale du fonds :	140 millions de dollars
Engagement de placement de la SOFC :	10 millions de dollars;

## 4.2 Initiatives futures

En plus des investissements continus dans le fonds Capital-risque Ontario I au cours des trois prochaines années, la SOFC mettra en œuvre de nouvelles initiatives approuvées par la province de manière efficiente et efficace. À mesure que l'on récupérera du capital des placements actuels, la SOFC travaillera avec le ministère afin de créer et de mettre en œuvre des politiques de développement économique qui soutiennent les entreprises technologiques de l'Ontario, ce qui peut comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- déterminer les secteurs et l'étape de croissance sur le marché du capital-risque de l'Ontario en réalisant des recherches et en examinant les réseaux et les renseignements sur le marché;
- affecter des capitaux dans ces domaines par l'entremise de placements stratégiques auprès des gestionnaires de fonds ciblant ces secteurs et ces étapes de croissance grâce à un fonds de suivi du fonds Capital-risque Ontario I.

L'organisme continuera de mettre l'accent sur le soutien au développement d'un secteur de capital-risque durable et à long terme en Ontario dans le but de créer un environnement au sein duquel les entreprises technologiques peuvent prospérer, ce qui permettra en retour de faire croître l'économie de l'Ontario et de créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province. Dans le cadre de cet effort, la SOFC aidera, au besoin, le ministère à examiner de meilleures façons de mesurer l'incidence des investissements gouvernementaux sur l'écosystème de capital-risque.

## 5.0 Analyse de l'environnement : Évaluation des enjeux auxquels la SOFC est confrontée

### 5.1 Facteurs externes

En 2021, l'Ontario a connu une augmentation sans précédent des investissements en capital-risque. Un total de 8,5 milliards de dollars<sup>9</sup> a été investi dans la province, soit près du triple du total de 3,1 milliards de dollars de l'année précédente, soit le total annuel le plus élevé à ce jour. L'année 2021 marque la fin d'une augmentation constante d'une année à l'autre des totaux annuels d'investissement depuis la crise financière de 2008-2009.

En plus du montant de capitaux investis, il y a eu une augmentation considérable des capitaux propres moyens investis par transaction, un secteur où l'Ontario traînait considérablement de l'arrière par rapport aux États-Unis. Avec une moyenne de près de 29 millions de dollars, les entreprises ont vu une augmentation de 2,5 fois la taille moyenne des transactions par rapport à l'année

<sup>9</sup> Toutes les statistiques, toutes les données et tous les chiffres font référence à l'année civile et proviennent de Refinitiv, à moins d'indication contraire.

précédente et de 4 fois la taille moyenne des transactions annuelles de la décennie précédente.

L'Ontario s'est classé au 4<sup>e</sup> rang des territoires de compétence nord-américains pour l'investissement total en capital-risque (en hausse par rapport au 10<sup>e</sup> rang en 2020) et au 5<sup>e</sup> rang pour le nombre total de transactions (en légère baisse par rapport au 4<sup>e</sup> rang l'année précédente). Cette année record place l'Ontario devant le Texas, qui dépassait habituellement l'Ontario, mais qui est bien loin des perpétuels chefs de file et carrefours mondiaux que sont la Californie, l'État de New York et le Massachusetts.

Les parts sectorielles des totaux record d'investissement demeurent largement inchangées par rapport à 2020 et aux années précédentes, les entreprises de technologie Internet recevant la majeure partie du capital, les entreprises des sciences de la vie, la deuxième, bien que le total soit proportionnellement petit, et les entreprises de technologie propre arrivant loin derrière à la troisième position. Les entreprises de technologie Internet ont connu une hausse, passant de 70 % à 81 % (6,8 milliards de dollars), les entreprises de sciences de la vie, pour leur part, maintenant une position relativement stable, passant de 8 % à 10 % (846 millions de dollars) et les entreprises de technologie propre affichant une baisse, passant de 12 % à 4 % (374 millions de dollars) comparativement à 2020. Malgré les fluctuations d'une année à l'autre, tous les secteurs ont enregistré des résultats record en matière d'investissement sur une année.

Même si le capital investi a plus que doublé, les étapes initiales et avancées de l'investissement ont reçu à peu près le même pourcentage moyen historique du capital disponible. En 2021, environ le tiers du capital a été versé aux entreprises classées comme étant à l'étape initiale ou à la phase de démarrage et les deux tiers restants ont été dirigés vers des entreprises à des étapes plus avancées et en phase d'expansion.

Les capitaux d'investissement en 2021 provenaient principalement de fonds de placement canadiens et américains, avec respectivement 47 % et 46 % du total des fonds attribués. Avec 3,6 milliards de dollars reçus en investissements provenant de gestionnaires de fonds américains, il est clair que les entreprises canadiennes sont des cibles d'investissement très recherchées. Souvent, avec des capitaux plus importants, un taux de change favorable et de vastes réseaux à l'intérieur et à l'extérieur de la Silicon Valley, les investisseurs américains peuvent constituer de précieux partenaires pour les entreprises émergentes. Même avec des niveaux d'investissements intérieurs record, les fonds de contrepartie provenant des États-Unis font état d'un marché offrant de riches possibilités. Toutefois, une infrastructure locale de capital-risque et un climat d'investissement solides s'avèrent toujours nécessaires, particulièrement pour les investissements en phase avancée, afin de bâtir en Ontario des entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale, et non « semer » les entreprises et les voir déménager et croître ailleurs au fil du temps (p. ex., aux États-Unis).

## **Perspectives économiques**

Selon les rapports de la TD<sup>10</sup>, l'économie mondiale se redresse lentement. Au Canada, la reprise économique est bien amorcée et le gouvernement fédéral a prolongé un certain nombre de programmes de réponse à la COVID-19 qui devraient éventuellement se terminer progressivement en 2022. Le déficit budgétaire en pourcentage du PIB devrait diminuer pour passer de 16,1 % au cours de l'exercice 2020 à 6,4 % en 2021 et à 2,3 % en 2022. La diminution de l'apport du gouvernement fédéral à l'économie pourrait nuire à la croissance économique, mais les répercussions exactes en sont très incertaines. Les ménages et les entreprises ont économisé une grande partie des paiements de soutien au cours de la dernière année et demie et ces économies supplémentaires continueront de stimuler la reprise des dépenses personnelles. Les ménages et les entreprises sont également susceptibles de consacrer une plus grande partie de leur revenu d'emploi à la consommation et aux canaux d'investissement à mesure que l'économie reprend. On s'attend à ce que l'économie canadienne continue de croître à un rythme très marqué en 2022, avec une hausse potentielle des taux d'intérêt pour lutter contre les pressions inflationnistes croissantes.

Malgré le risque que la pandémie puisse ralentir la reprise, la Réserve fédérale américaine et la Banque du Canada ont maintenu une vision optimiste des perspectives économiques. On s'attend à ce que les économies des États-Unis et du Canada se soient entièrement remises au deuxième semestre de 2022, c'est-à-dire que le ralentissement de l'économie et du marché du travail sera éliminé.

La lente reprise économique pourrait avoir une incidence sur l'évaluation du portefeuille d'investissement à court terme en raison des répercussions économiques importantes potentielles sur les entreprises. Toutefois, le portefeuille d'investissements de la SOFC devrait continuer à prendre de la valeur, étant donné que le secteur de la technologie, dans lequel la plupart du capital-risque est investi, est demeuré plus résilient que les autres secteurs pendant la pandémie et la lente reprise. La SOFC continuera de surveiller les risques du marché et les autres répercussions de la pandémie sur ses investissements et elle rajustera ses stratégies d'investissement en conséquence afin d'assurer la résilience des entreprises ontariennes à fort potentiel sur le marché intérieur.

Grâce à l'adoption d'un plan de poursuite des activités comprenant les risques d'interruption des activités attribuables à la pandémie, la SOFC s'adaptera selon l'évolution des circonstances et a confiance en sa capacité à poursuivre ses activités générales tout en limitant les perturbations.

---

<sup>10</sup> Les rapports de la TD comprennent les perspectives économiques trimestrielles au Canada (21 septembre 2021), les perspectives économiques provinciales (22 septembre 2021) et les questions et réponses sur les enjeux économiques et financiers (7 septembre 2021).

## 5.2 Facteurs internes

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la SOFC doit rendre compte de ses activités, ses opérations et ses résultats, lesquels peuvent subir les contrecoups des changements apportés dans les orientations et les politiques gouvernementales. La SOFC continuera de satisfaire ses objectifs commerciaux en respectant les directives gouvernementales applicables et les exigences en matière de production de rapports.

## 6.0 Orientations stratégiques pour 2022-25

La nouvelle lettre de mandat de la SOFC, reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2021, a ciblé plusieurs priorités gouvernementales touchant tous les organismes<sup>11</sup> ainsi que des priorités propres à la SOFC.

Par conséquent, les orientations stratégiques de 2022-2025 de la SOFC ont été élaborées en conformité avec les priorités énumérées dans la nouvelle lettre de mandat de l'organisme et les activités de l'entreprise se concentreront sur les orientations stratégiques suivantes :

- gérer le portefeuille d'investissements et les activités opérationnelles de la SOFC de manière prudente et rentable en utilisant les recettes autogénérées pour couvrir les activités de l'organisme;
- soutenir la création d'un écosystème du capital-risque en Ontario et investir stratégiquement dans les fonds de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de la SOFC pour la province;
- s'assurer que les placements du fonds Capital-risque Ontario I sont conformes au Cadre stratégique pour l'investissement et examiner ce cadre avec le ministre, au cours de l'exercice 2022-2023, afin de s'assurer que les investissements continuent de s'harmoniser aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, notamment, la commercialisation et la conservation de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien des fonds de capital-risque axés sur la croissance essentiels aux entreprises ontariennes qui prennent de l'importance à l'échelle internationale.

À l'appui des orientations stratégiques, les activités de l'entreprise ont été regroupées en deux catégories : 1) les activités d'exploitation de la SOFC et 2) le portefeuille d'investissements de la SOFC. Les mesures de rendement et les objectifs ont été établis en conséquence et sont décrits dans le tableau ci-dessous :

---

<sup>11</sup> Puisque les organismes doivent agir dans l'intérêt des Ontariens en faisant preuve d'efficacité et d'efficacités et en optimisant les ressources pour les contribuables, les priorités à l'échelle du gouvernement comprennent 1° la compétitivité, la durabilité et la gestion des dépenses, 2° la transparence et la responsabilisation, 3° la gestion des risques, 4° la gestion de la main-d'œuvre, 5° la collecte de données, 6° la prestation numérique et les services à la clientèle, 7° la diversité et l'inclusion et 8° la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19.

### Activités d'exploitation de la SOFC

Objectif	Mesure de rendement	Nouveaux objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la gestion efficiente et efficace des activités d'exploitation de la SOFC, y compris sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe et le reste des coinvestissements directs du FODTE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les charges d'exploitation rajustées de la SOFC (déduction faite des remboursements reçus et des moins-values) en pourcentage du capital engagé aux fonds d'investissement.</li> <li>• Respect des exigences législatives.</li> <li>• Une attestation de conformité est soumise au ministère chaque année pour confirmer que la SOFC respecte de façon substantielle toutes les directives et politiques gouvernementales applicables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte tenu du lancement de l'initiative du fonds Capital-risque Ontario I, le nombre d'engagements d'investissement devrait augmenter considérablement au cours des prochaines années, les charges d'exploitation rajustées en pourcentage du capital engagé ne devant pas dépasser 0,575 %, ce qui correspond au point milieu de 0,40 % à 0,75 % des frais de gestion habituellement exigés par le fonds de fonds.</li> <li>• Plan d'activités annuel et rapport annuel présentés le 1<sup>er</sup> mars et dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier respectivement.</li> <li>• Attestation de conformité soumise au ministère avant l'échéance prévue.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la poursuite des services commerciaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de roulement du personnel.</li> <li>• Le manuel des procédures internes est révisé et mis à jour tous les ans.</li> <li>• Le plan de poursuite des activités est remis tous les ans au ministère.</li> <li>• Un tableau détaillé de l'évaluation des risques est remis au ministère deux fois par année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le taux de roulement annuel du personnel doit être inférieur à 15 %.</li> <li>• La mise à jour annuelle du manuel des procédures internes est terminée.</li> <li>• La mise à jour annuelle du plan de poursuite des activités est terminée.</li> <li>• Les mises à jour semestrielles de l'évaluation des risques (en mars et en septembre) sont terminées.</li> </ul>

### Portefeuille d'investissements de la SOFC

Objectif	Mesure de rendement	Nouveaux objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que le portefeuille d'investissements soit suffisamment diversifié pour atténuer les risques financiers tout en soutenant les politiques de capital-risque de la province.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouveaux investissements des fonds stratégiques effectués conformément aux politiques de capital-risque et au cadre d'investissement de la province.</li> <li>• Cadre stratégique pour l'investissement revu annuellement avec le ministre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un minimum de trois nouveaux engagements de fonds par exercice financier pris dans deux ou trois secteurs cibles, conformément au cadre d'investissement, le nombre de nouveaux engagements de fonds au cours des prochaines années dépendant du capital restant disponible et du niveau d'activité de financement sur le marché.</li> <li>• Examen du cadre d'investissement terminé avec le ministre.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un multiple des capitaux net positif dans l'ensemble du portefeuille de placements de la SOFC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper le multiple des capitaux net pour le portefeuille de placements de la SOFC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir un multiple des capitaux net d'au moins 1,20x.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire le suivi trimestriel des activités du portefeuille et produire des rapports annuels sur les indicateurs de rendement clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sous réserve de l'entente de partenariat respectives de chaque investissement, obtenir tous les trimestres ou tous les ans les principaux indicateurs de rendement et autres paramètres pertinents auprès des gestionnaires de fonds; examiner les conventions de société en commandite et veiller à ce qu'elles soient respectées; recueillir des renseignements sur le marché en ce qui concerne les engagements et les placements du fonds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque trimestre, les sommaires du portefeuille, y compris les sommaires des activités et les sommaires financiers, sont reçus. Tous les ans, les indicateurs de rendement clés sont inclus dans les sommaires trimestriels du portefeuille de chaque gestionnaire de fonds.</li> </ul>

Objectif	Mesure de rendement	Nouveaux objectifs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre à tous les appels de capitaux des fonds gérés à l'externe dans les délais requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des appels de capitaux auxquels on a répondu dans les délais requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le gestionnaire de fonds doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des relations et des réseaux clés (avec les gestionnaires de fonds de capital-risque, les entreprises technologiques, les investisseurs institutionnels, les associations de capital-risque, les associations d'investisseurs providentiels et les organismes axés sur l'innovation) permettant de recueillir des renseignements sur le marché afin de cerner les possibilités d'investissement et de déterminer les politiques publiques en matière de capital-risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions avec des investisseurs potentiels, des gestionnaires de fonds et d'autres intervenants du secteur du capital-risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engager auprès d'un minimum de 12 gestionnaires de fonds par année qui lèvent activement des fonds et qui recherchent un engagement en matière d'investissement de la part de la SOFC.</li> <li>Organiser au moins 50 réunions par année avec d'autres relations et réseaux clés.</li> </ul>

## 7.0 Aperçu de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'organisme

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Incidence si le risque se produit	Stratégie de mitigation
Risque associé aux ressources humaines	Risque que la SOFC perde ses principaux cadres supérieurs ou n'ait pas les ressources humaines nécessaires pour s'acquitter de son mandat.	Élevé	Élevé	Examiner les besoins organisationnels chaque année et collaborer avec le ministère pour prendre les mesures correctives nécessaires.
Risque financier	Une éventuelle faiblesse des marchés financiers pourrait faire en sorte qu'il soit plus difficile de recouvrer les placements de la SOFC en procédant à des sorties.	Moyen	Élevé	La SOFC surveille le rendement de son portefeuille de placements en examinant les rapports d'évaluation semestriels du FODTE fournis par son fournisseur de services externe ainsi que les rapports trimestriels présentés par les gestionnaires de fonds. Toute situation susceptible de nuire au portefeuille est examinée et un plan d'action est élaboré afin de remédier le mieux possible à cette situation.
Risque opérationnel	Risque de continuité des opérations en cas de sinistre ou d'autres événements.	Moyen	Moyen	Le plan de continuité des activités de la SOFC est examiné, mis à jour et approuvé chaque année afin de s'assurer que l'organisme est prêt à faire face aux perturbations des conditions de travail habituelles. Des systèmes, des procédures et des contrôles sont en place et le personnel clé a reçu la préparation nécessaire pour assurer la continuité des opérations.

Facteur de risque	Description	Probabilité d'occurrence	Incidence si le risque se produit	Stratégie de mitigation
Risque stratégique (changements apportés aux politiques)	Les changements apportés par la province aux politiques actuelles en matière de capital-risque pourraient entraîner des changements additionnels aux responsabilités de la SOFC.	Moyen	Élevé	Surveiller et évaluer les questions d'élaboration de politiques pour soutenir les politiques et les plans provinciaux en matière de capital-risque et y répondre. Fournir une analyse technique et des conseils pour soutenir le processus d'élaboration des politiques.

## 8.0 Ressources humaines

Les équivalents temps plein (« ETP ») de la SOFC sont inclus dans le compte global des ETP du ministère. Le ministère récupérera la totalité du coût de huit (8) postes et des frais généraux associés auprès de la SOFC. Seulement un (1) de ces postes est exclu de la négociation collective. Les employés sont rémunérés conformément à la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et les employés qui gagnent plus de 100 000 \$ par an sont assujettis à la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario).

Les niveaux de dotation en personnel de la SOFC sont allégés par rapport à ceux des organismes publics ayant des mandats de développement économique similaires, comme la BDC et Investissement Québec.

En raison du modèle de dotation allégé et pour assurer des opérations prudentes, la SOFC est également soutenue par un nombre limité de fournisseurs de services externes qui possèdent des connaissances spécialisées en matière d'évaluation de fonds, de coplacements directs et de placements de fonds, ainsi que des services de vérification et de comptabilité. Si l'organisme est autorisé par le gouvernement à mettre en œuvre d'autres initiatives, la SOFC demandera l'approbation de ressources supplémentaires, le cas échéant.

La SOFC travaille en collaboration avec l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines du ministère pour mettre en œuvre et appliquer les stratégies, les politiques et les pratiques en matière de ressources humaines de la province.

## 9.0 Plan de communication

Comme le prévoit le protocole d'entente entre le ministre et le président du conseil d'administration (le « PE »), la SOFC travaille en étroite collaboration avec le ministère lorsque des communiqués de presse ou des annonces doivent être diffusés au public, y compris aux intervenants du secteur, conformément au protocole de communication avec le public du PE. Dans le cadre du PE, le sous-ministre du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministère ») doit s'assurer que le ministère fournit des services de communication à la SOFC, notamment la rédaction de communiqués de presse relatifs aux initiatives de capital-risque de la SOFC, sous réserve de l'approbation du ministère et de la SOFC. Comme indiqué précédemment, la SOFC continuera de collaborer avec les gestionnaires de fonds sélectionnés et le ministère pour annoncer publiquement les engagements d'investissement pris en vertu du fonds Capital-risque Ontario I.

On peut trouver des mises à jour sur la SOFC sur son site Web à l'adresse [www.ocgc.gov.on.ca](http://www.ocgc.gov.on.ca). Le site comprend le plan d'activités annuel de la SOFC, son rapport annuel et des renseignements pertinents relatifs au portefeuille, y compris les nouveaux investissements et les sorties réussies. Les états financiers de la SOFC figurent aussi dans le deuxième volume des Comptes publics de l'Ontario.

Les mises à jour relatives aux fonds gérés à l'externe sont accessibles sur les sites Web ci-dessous.

Fonds gérés à l'externe	Site Web
FOCR	<a href="http://www.ovcf.com">www.ovcf.com</a>
NVCF	<a href="http://www.northleafcapital.com">www.northleafcapital.com</a>
Démarrage et expansion I	<a href="http://www.suv.vc">www.suv.vc</a>
Yaletown I et II	<a href="http://www.yaletown.com">www.yaletown.com</a>
Lumira III et Lumira IV	<a href="http://www.lumiraventures.com">www.lumiraventures.com</a>
Genesys III	<a href="http://www.genesyscapital.com">www.genesyscapital.com</a>
Amplitude I	<a href="https://amplitudevc.com/fr">https://amplitudevc.com/fr</a>
Whitecap V	<a href="https://whitecapvp.com/">https://whitecapvp.com/</a>

La SOFC répond aux demandes de renseignements que lui fait parvenir le public au sujet de son mandat et de ses responsabilités, en temps voulu et dans des formats accessibles comme demandé.

## 10.0 Aperçu des résultats de 2021-2022

Dans la lettre de mandat de l'an dernier, le gouvernement a inclus un certain nombre de priorités générales pour tous les organismes afin de veiller à ce que ceux-ci agissent dans l'intérêt supérieur de la population ontarienne en étant efficaces, efficients et en optimisant les ressources pour les contribuables. Par conséquent, la SOFC a mené ses activités en harmonie avec ces priorités, notamment :

1. compétitivité, durabilité et gestion des dépenses;
  - exercer ses activités dans les limites des allocations de l'organisme;
  - repérer et saisir les occasions d'améliorer la durabilité du programme;
  - trouver et réaliser des gains d'efficacité et des économies;
  - se conformer à l'orientation applicable associée aux mesures provisoires pour les biens immobiliers et aux critères d'emplacement des bureaux des organismes;
2. être transparent et responsable;
  - respecter les directives et les politiques gouvernementales applicables ainsi qu'assurer la transparence et la responsabilisation en matière de présentation de rapports;
  - se conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, et réagir aux conclusions de la vérification, le cas échéant;
  - déterminer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour soutenir efficacement le rôle du conseil d'administration dans la gouvernance et la responsabilisation de l'organisme.
3. Gestion des risques
  - Élaborer et mettre en œuvre un processus efficace pour la détermination, l'évaluation et l'atténuation des risques, notamment la planification de mesures d'urgence et l'intervention en cas de situation d'urgence, comme la COVID-19.
4. Gestion de la main-d'œuvre
  - Optimiser la main-d'œuvre de l'organisme pour permettre l'exécution efficace et efficiente des priorités du gouvernement.
5. Collecte de données
  - Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données dans la prise de décisions, le partage de renseignements et la présentation de rapports, notamment en tirant parti des solutions de données existantes ou nouvelles pour informer les rapports axés sur les résultats et améliorer la prestation des services.
  - Soutenir la transparence et le partage des données avec le ministère, le cas échéant.

6. Prestation numérique et service à la clientèle.
- Utiliser différentes approches ou différents outils pour assurer la prestation des services dans toutes les situations, notamment durant la pandémie de COVID-19.

Au moment de la rédaction du présent rapport, la SOFC a atteint la quasi-totalité de ses objectifs financiers de 2021-2022 (c.-à-d. du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022) :

### Activités d'exploitation de la SOFC

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs précédents	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à la gestion efficiente et efficace des activités d'exploitation de la SOFC, y compris sa participation à titre de société en commandite dans des fonds gérés à l'externe et le reste du portefeuille de placements du FODTE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charges d'exploitation de la SOFC<sup>12</sup> comme pourcentage du capital engagé</li> <li>• Respect des exigences législatives.</li> <li>• Une attestation de conformité est soumise au ministère chaque année pour confirmer que la SOFC respecte de façon substantielle toutes les directives et politiques gouvernementales applicables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais d'exploitation en pourcentage du capital engagé représentent au plus 0,25 %, un taux considérablement inférieur aux frais de gestion exigés par les gestionnaires de fonds de fonds se situant généralement entre 0,4 % et 0,75 %.</li> <li>• Plan d'activités annuel et rapport annuel présentés le 1<sup>er</sup> mars et dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier respectivement.</li> <li>• Attestation de conformité soumise au ministère avant l'échéance prévue.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les frais d'exploitation ont été inférieurs à 1,3 million de dollars pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021, ce qui est inférieur aux frais d'exploitation de l'exercice précédent et aux frais de 0,4 % à 0,75 % habituellement imputés par le fonds de fonds.</li> <li>• Le plan d'activités et le rapport annuels sont soumis avant la date limite fixée.</li> <li>• Attestation de conformité soumise au ministère avant la date limite fixée.</li> </ul>

<sup>12</sup> Les charges d'exploitation ne comprennent pas les remboursements reçus ni les moins-values hors trésorerie.

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs précédents	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la poursuite des services commerciaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de roulement du personnel.</li> <li>Le manuel des procédures internes est révisé et mis à jour tous les ans.</li> <li>Le plan de poursuite des activités est remis tous les ans au ministère.</li> <li>Un tableau détaillé de l'évaluation des risques est remis au ministère deux fois par année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le taux de roulement annuel du personnel doit être inférieur à 15 %.</li> <li>La mise à jour annuelle du manuel des procédures internes est terminée.</li> <li>La mise à jour annuelle du plan de poursuite des activités est terminée.</li> <li>Les mises à jour semestrielles de l'évaluation des risques (en mars et en septembre) sont terminées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un employé a été affecté en détachement pendant l'exercice financier, ce qui représente un taux annuel de roulement du personnel de 12,5 %.</li> <li>La mise à jour annuelle du manuel des procédures internes est terminée.</li> <li>La mise à jour annuelle du plan de poursuite des activités est terminée.</li> <li>Les évaluations semestrielles des risques ont été effectuées et déposées auprès du Comité de vérification et de gestion des risques.</li> </ul>

### Portefeuille d'investissements de la SOFC

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs précédents	Résultats
<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller à ce que le portefeuille d'investissements soit suffisamment diversifié pour atténuer les risques financiers tout en soutenant les politiques de capital-risque de la province.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouveaux investissements des fonds stratégiques effectués conformément aux politiques de capital-risque et au cadre d'investissement de la province.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À compter de 2021-2022, au moins trois nouveaux engagements de financement seront pris dans deux ou trois secteurs cibles, comme l'indique le cadre d'investissement; le nombre de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trois nouveaux engagements de financement ont été officiellement pris à la date du présent rapport, conformément au cadre d'investissement.</li> </ul>

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs précédents	Résultats
		nouveaux engagements de financement au cours des années ultérieures dépendra du capital restant disponible.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir un multiple des capitaux net positif dans l'ensemble du portefeuille de placements de la SOFC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Regrouper le multiple des capitaux net pour le portefeuille de placements de la SOFC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maintenir un multiple des capitaux net d'au moins 1,20x.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Multiple net des capitaux de 1,40 x au 31 mars 2021.<sup>13</sup></li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le suivi trimestriel des activités du portefeuille et produire des rapports annuels sur les indicateurs de rendement clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous réserve de l'entente de partenariat respective de chaque investissement, obtenir tous les trimestres ou tous les ans les principaux indicateurs de rendement et autres paramètres pertinents auprès des gestionnaires de fonds; examiner les conventions de société en commandite et veiller à ce qu'elles soient respectées; recueillir des renseignements sur le marché en</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chaque trimestre, les sommaires du portefeuille, y compris les sommaires des activités et les sommaires financiers, sont reçus. Tous les ans, les indicateurs de rendement clés sont inclus dans les sommaires trimestriels du portefeuille de chaque gestionnaire de fonds.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les sommaires de portefeuille et les indicateurs de rendement clés annuels reçus de chaque gestionnaire de fonds.</li> </ul>

<sup>13</sup> Le multiple des capitaux représente le rendement de la Société avant les dépenses de la SOFC.

Objectif	Mesure de rendement	Objectifs précédents	Résultats
	ce qui concerne les engagements et les placements du fonds.		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre à tous les appels de capitaux des fonds gérés à l'externe dans les délais requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des appels de capitaux auxquels on a répondu dans les délais requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le gestionnaire de fonds doit répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Répondre à tous les appels de capitaux dans les délais requis.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des relations et des réseaux clés (avec les gestionnaires de fonds de capital-risque, les entreprises technologiques, les investisseurs institutionnels, les associations de capital-risque, les associations d'investisseurs providentiels et les organismes axés sur l'innovation) permettant de recueillir des renseignements sur le marché afin de cerner les possibilités d'investissement et de déterminer les politiques publiques en matière de capital-risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunions avec des investisseurs potentiels, des gestionnaires de fonds et d'autres intervenants du secteur du capital-risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'engager auprès d'un minimum de 12 gestionnaires de fonds par année qui lèvent activement des fonds et qui recherchent un engagement en matière d'investissement de la part de la SOFC.</li> <li>Organiser au moins 50 réunions par année avec d'autres relations et réseaux clés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être engagé auprès de 30 gestionnaires de fonds actifs</li> <li>L'objectif minimal de 50 réunions avec d'autres relations et réseaux clés a été atteint.</li> </ul>

Pour recevoir une partie ou l'intégralité de ce rapport dans un autre format plus accessible, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [ocgc@ontario.ca](mailto:ocgc@ontario.ca).

## **Annexe A : Information financière**

### **Dépenses de fonctionnement proposées, revenus projetés et exigences en matière de financement**

La SOFC est un organisme provincial géré par un conseil d'administration. En vertu de la loi, elle est tenue de produire des états financiers pour chaque exercice, approuvés par son conseil d'administration, et de les soumettre au ministre dans les 120 jours qui suivent la fin de chaque exercice. Les états financiers résument les revenus et les dépenses de la SOFC et sont présentés à l'Assemblée législative après approbation du ministre. Les états sont aussi inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les résultats financiers de la SOFC sont consolidés avec ceux de la province dans les comptes publics et le budget.

Le plan d'activités annuel de la SOFC énonce ses dépenses de fonctionnement et ses revenus de l'exercice financier écoulé, les prévisions des trois prochains exercices, ainsi que les prévisions correspondantes des états de la situation financière<sup>14</sup>.

**Remarque** : En ce qui concerne l'état des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé, on ne fait pas de spéculation au sujet du revenu des placements, des gains/(pertés) enregistrés par les fonds, des dépréciations ou des gains (pertés) de change enregistrés par les fonds, subséquents à l'exercice terminé le 31 mars 2022. Les valeurs de ces actifs financiers ne sont maintenues que pour les besoins de la budgétisation.

---

<sup>14</sup> Ces états sont conformes aux normes comptables du secteur public.

Tableau 1 :

<b>États des dépenses de fonctionnement</b>	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars		
			2022-2023	2023-2024	2024-2025
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)					
<b>Coûts de fonctionnement partagés avec le ministère :</b>					
Traitements et salaires	396	644	833	866	901
Avantages sociaux	47	100	135	146	152
Transport et communications	2	4	5	5	5
Services	41	52	55	58	61
Hébergement	–	102	107	112	118
Fournitures et matériel	1	2	2	2	2
<b>Total des remboursements au ministère</b>	<b>487</b>	<b>904</b>	<b>1 137</b>	<b>1 189</b>	<b>1 239</b>
<b>Autres dépenses de fonctionnement directes :</b>					
Gestion de la trésorerie droits	15	32	64	52	80
Frais de services professionnels <sup>15</sup>	152	569	715	536	562
Dépenses des membres du conseil et des comités	2	6	6	7	7
<b>Total – ACDF</b>	<b>169</b>	<b>607</b>	<b>785</b>	<b>595</b>	<b>649</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement directes</b>	<b>656</b>	<b>1 511</b>	<b>1 922</b>	<b>1 784</b>	<b>1 888</b>

<sup>15</sup> Les frais de services professionnels comprennent les fournisseurs de services externes qui possèdent des connaissances spécialisées en matière d'évaluation de fonds, de coplacement direct et de fonds de fonds, ainsi que des services de vérification et de tenue des comptes et des services juridiques.

Tableau 2 :

<b>États des résultats d'exploitation et variations dans l'excédent de fonctionnement cumulé</b>	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars		
			-----		
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)	2021- 2022	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024- 2025
<b>Revenus :</b>					
Financement et paiements de transfert <sup>16</sup>	–	–	–	–	–
Recouvrement des dépenses de la déclaration d'intérêt	16	39	–	–	–
Intérêts créditeurs	208	418	425	350	275
Revenu de placements des fonds	157	340	s.o.	s.o.	s.o.
Gains/(pertes) nets réalisés à la vente de placements des fonds	15 336	14 577	s.o.	s.o.	s.o.
Gains (pertes) sur devises	410	(134)	s.o.	s.o.	s.o.
	16 127	15 240	425	350	275
<b>Dépenses :</b>					
Remboursement au ministère	487	904	1 137	1 189	1 239
Frais de gestion de la trésorerie	15	32	64	52	80
Frais de services professionnels	152	569	715	536	562
Frais du conseil d'administration et des comités	2	6	6	7	7
Baisse de valeur des investissements dans les fonds – FODTE	–	–	s.o.	s.o.	s.o.
	656	1 511	1 922	1 784	1 888
Excédent de fonctionnement pour la période	15 471	13 729	(1 497)	(1 434)	(1 613)
Excédent de fonctionnement accumulé – début	434 536	434 536	448 265	446 768	445 334
<b>Excédent de fonctionnement accumulé – fin</b>	450 007	448 265	446 768	445 334	443 721

<sup>16</sup>Projections fondées sur les discussions avec le ministère

Tableau 3 :

<b>États de la situation financière</b>	Résultats réels des premiers 6 mois de l'exercice 2021-2022	Prévisions pour les 12 mois de l'exercice 2021-2022	Prévisions pour les exercices se terminant le 31 mars		
			2022-2023	2023-2024	2024-2025
Les chiffres ne sont pas vérifiés (en milliers de dollars)					
<b>Actif financier :</b>					
<b>Espèces et quasi-espèces</b>	30 274	27 920	25 998	24 214	22 326
Titres négociables	237 163	271 345	242 456	188 907	142 552
Comptes débiteurs	3	2	2	2	2
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	19 327	19 327	19 327	19 327	19 327
Investissements dans les sociétés en commandite	164 358	130 371	159 685	213 584	260 214
	451 125	448 965	447 468	446 034	444 421
<b>Passif :</b>					
Comptes créditeurs et charges à payer	580	200	200	200	200
Excédent accumulé	450 545	448 765	447 268	445 834	444 221
<b>L'excédent accumulé comprend ce qui suit :</b>					
Excédent de fonctionnement accumulé	450 007	448 265	446 768	445 334	443 721
Gains/(pertes) sur réévaluation accumulée	538	500	500	500	500
	450 545	448 765	447 268	445 834	444 221

## **Annexe B : Gouvernance de l'organisme**

### **Ministre**

Chaque année, le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre ») est tenu de déposer le rapport annuel de la SOFC devant l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de la SOFC. Le ministre maintient également des communications avec la SOFC, par l'entremise du président de son conseil d'administration, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant la SOFC.

### **Présidente**

Le président est responsable devant le ministre de l'exécution par la SOFC de son mandat. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de la SOFC. En outre, le président assure la direction de la SOFC.

### **Conseil d'administration**

Les membres du conseil d'administration de la SOFC (le « conseil d'administration ») sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de la SOFC et veille à ce que le mandat de la SOFC soit réalisé. Le conseil d'administration est composé à la fois de fonctionnaires employés par la Couronne et d'administrateurs indépendants.

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du président et chef de la direction et du personnel de la SOFC concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration de la SOFC sont énoncées dans le code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également deux comités qui l'aident à superviser la gestion de la SOFC.

### **Comité de vérification et de gestion des risques**

Le comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit des rapports des vérificateurs internes de la SOFC et du vérificateur attitré en ce qui concerne les contrôles internes et les états financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de la SOFC relatives aux risques et à leur atténuation.

## **Comité de gouvernance et des ressources humaines**

Le comité de gouvernance et des ressources humaines seconde le conseil d'administration 1° en traitant les questions associées aux structures et aux pratiques de gouvernance de la SOFC et 2° en examinant les programmes et les pratiques en matière de ressources humaines de la SOFC se rapportant à la rémunération, à l'évaluation du rendement et à la formation.

## **Président et chef de la direction**

En vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), le président et chef de la direction est employé aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et est nommé par le conseil d'administration. Le président et chef de la direction doit rendre compte au conseil d'administration de ce qui suit :

- la gestion et l'administration de la SOFC;
- la supervision du personnel de la SOFC;
- l'exécution des rôles et des responsabilités attribués par le conseil d'administration, la Loi et les autres directives gouvernementales applicables.

Le président et chef de la direction travaille sous la direction du président du conseil et du conseil d'administration pour mettre en œuvre les politiques et les décisions opérationnelles. Le président et chef de la direction rend compte des résultats de rendement de la SOFC au conseil d'administration, directement ou par l'entremise du président.

## **Employés**

Tous les employés de la SOFC sont des fonctionnaires employés en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Le personnel s'acquitte des activités d'exploitation de la SOFC sous la supervision du président et chef de la direction.

## Annexe C : Organigramme

### Société ontarienne de financement de la croissance Organigramme

